

Discipline profondément marquée par les expérimentations contrôlées en laboratoire et la recherche quantitative, la psychologie développementale est acculée à un élargissement de ses paradigmes méthodologiques. À travers les analyses proposées de la criminalité juvénile, de la déstructuration des communautés, de la violence, du développement cognitif dans des contextes multiculturels et de pauvreté, cet ouvrage met en évidence : les contributions d'approches ethnographiques qui resituent le développement cognitif dans le cadre naturaliste du milieu de vie; l'importance d'un suivi longitudinal des mécanismes d'adaptation, seul apte à donner un sens aux corrélations intervariables observées dans les études transversales; et, à travers les comparaisons transculturelles, montre qu'à des contextes socio-culturels différents correspondent des stratégies adaptatives différentes. En trame de fond, l'ethnographie remet en question les postulats voulant que les conceptions nord-américaines des finalités du développement psychologique, de la réussite intellectuelle et sociale et des conditions environnementales qui permettent d'atteindre ces «idéaux», constituent des balises pouvant être imposées à toutes les cultures.

Bien sûr, les ethnologues ne verront rien de nouveau dans ce relativisme culturel et seront en droit de critiquer la réduction parfois faite de l'ethnographie à un simple éventail de techniques de collecte de données sur le terrain. Ce volume n'en demeure pas moins intéressant d'abord pour les nombreuses illustrations d'applications de l'ethnographie à un champ disciplinaire traditionnellement des plus éloignés de l'anthropologie mais aussi pour la réflexion épistémologique étoffée (première partie) portant sur la place de l'ethnographie et des approches naturalistes aux côtés, ou en complémentarité, avec les approches expérimentales et les enquêtes transversales.

Vered Amit-Talai and Caroline Knowles, *Re-Situating Identities: The Politics of Race, Ethnicity and Culture*, Peterborough, Ontario: Broadview Press, 1996, 313 pages, \$26.95 (paper).

Reviewer: *David Stymeist*
University of Manitoba

A diverse collection of 12 articles, *Re-Situating Identities* has as its avowed purpose the "re-energizing" of social science research to contextualize problems of identity in relation to power. Touching on an array of topics having to do with race, ethnicity, memory, nationalism and transnationalism, the authors individually question established sociological terms and representations, explore current controversies and argue for or against particular theoretical stances and the points of view of other scholars.

Miles and Torres contend that since race is not a valid scientific construct, sociologists should abandon it as an analytical category. Synnott and Howes similarly challenge the concept of "visible minority" as enshrined in Canadian public

discourse and policy, suggesting that the very emphasis on visualism may "actually institutionalize biological reductionism and effectively recognize racism" (p. 155). Politically charged misrepresentations of Black cultures are explored by Cambridge who forcefully contends that "unless cultural critics pay serious and explicit heed to the values which animate black cultures," their models will "remain the province of hyperbole and unsubstantiated generalizations" (p. 179). The role of the media in constructing and disassembling identity is discussed by Morrison with regard to the positioning of the popular music group, Kashtin, in the social consciousness of Quebec. Before the Oka crisis, Kashtin was granted membership in the prized category, Québécois. But during and after the events of July 1990, it came to be represented as Native, rather than as Québécois, and this reallocation of identity is seen to be part of a collective backlash against First Nations people in the province. Tracy K'Meyer writes about how the role of the interracial farming collective, Koinonia Farm, in the American civil rights struggles of the 1960s has been largely forgotten. In tracing out the history of the excavation and display in a museum of artifacts from a 14th-century Jewish settlement in Frankfurt, Henri Lustiger-Thaler considers how collective remembering can also involve a selective forgetting, in this instance of the more recent Holocaust by memorializing a long-past German Jewish presence.

A number of other areas of inquiry and exposition are opened up in this collection. With extraordinary creativity Phil Cohen expounds on connotations of the idea of "home" in racist discourse. Robert Paine reflects on how late Medieval and early Renaissance Europeans made sense of the existence of Native Americans. Vered Amit-Talai delineates the parameters of what is called the "Minority Circuit" and its cadres of professional or semi-professional human icons of identity. Caroline Knowles traces out the history of the truly horrific racist persecution of an African-born school teacher in Quebec to construct an analysis of racism which "to some extent," she admits, "eclipsed the life story on which it based" (p. 65), an eventuality for which the author profusely apologizes. Innovation and interpretation in the dowry systems of transnational Asian women according to regional, national and class-based social codes is discussed by Parminder Bhachu. In criticizing a Scottish politician's speech on economic development, Abner Cohen considers nationalism and its relationship to local experience. His comments are not based on the reactions of the audience as a whole but upon the views of one person whose opinion is, he assures us, what he (Cohen) would expect to find among the locals if he had actually asked them. A text written by academics for an academic audience, the book is densely laced with jargon at times inflated into slogans. A great deal seems to be made of very little in many of these contributions, and generalizations of intended magnificence rest on the most fragile of bases. The topics and areas of discussion furthermore, are so fragmented and varied that little coherence pertains, and one is left wondering why these particular essays and not others were chosen. There is something of interest in every article, but absent in many is

an encounter with real people in actual situations. Instead, we too often find discourse once removed from social contexts and theorizing without the passion and immediacy of an encounter with life.

Michael Asch (dir.), *Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equality, and Respect for Difference*, Vancouver: UBC Press, 1997, 300 pages, 24,95\$ (broché), 65,00\$ (relié).

Recenseur: *Paul Charest*
Département d'anthropologie, Université Laval

Dans la foulée du fameux jugement Calder de 1973, la question des droits des Autochtones du Canada a fait couler beaucoup d'encre et a été l'objet de plusieurs débats, en particulier lors de quatre conférences constitutionnelles entre 1983 et 1987. Depuis quelques années, il semble que rien ne bouge de ce côté. Alors que vient ajouter un nouveau livre sur le sujet? Beaucoup. Michael Asch a rassemblé dans cet ouvrage huit «essais» originaux et tous plus intéressants les uns que les autres lui apportant d'autres éclairages. Qui plus est, on y retrouve non seulement des analyses académiques approfondies, mais aussi des propositions pour la modification du statu quo. Ce livre est donc, à mon avis, incontournable pour tous ceux qui s'intéressent aux questions autochtones: universitaires, administrateurs, négociateurs, législateurs, décideurs. Chapeau Michael!

Curieusement, le responsable de cet ouvrage est le seul anthropologue du groupe de neuf auteurs, qui compte un fort noyau de six juristes (Catherine Bell, John Borrows, Patrick Macklem, Kent McNeil, Norman Zlotkin, Shanon Venne), auxquels s'ajoutent un littéraire (J. Edward Chamberlin) et une spécialiste en études autochtones (Emma Larocque). En matière de droits autochtones, il est bien rare qu'un anthropologue coordonne le travail des avocats. C'est habituellement le contraire! Tous ces contributeurs sont rattachés à des institutions – surtout universitaires – anglophones de l'Ontario (3) et de l'Ouest canadien: Alberta (3), Manitoba (1), Saskatchewan (1), Colombie britannique (1).

S'il est vrai que l'expertise canadienne en matière de droit autochtone est beaucoup concentrée en Ontario et en Alberta, il aurait été intéressant – voire important – d'y ajouter des apports de juristes du Québec et des provinces maritimes. Par exemple, je verrais très bien dans l'ouvrage un texte portant sur les différences de droits entre les Indiens «conventionnés» du Québec et les Indiens «non conventionnés». De même, il aurait été intéressant de savoir ce que peuvent signifier dans le contexte d'aujourd'hui les traités de paix et d'amitié signés par les Amérindiens des Maritimes avant la conquête anglaise. Le fait que le volume ne soit pas «pancanadien» est le principal reproche que je peux faire au responsable. Par ailleurs, les notes et références des auteurs se retrouvent écrits en petits caractères à la fin de l'ouvrage, formule que je déteste cordialement. L'absence d'une biblio-

graphie rassemblant l'ensemble des ouvrages de référence est aussi une lacune à déplorer.

Dans son introduction, Michael Ash présente des résumés (p. x-xv) si bien faits de chacun des articles que je serais tenté – par paresse – d'y renvoyer le lecteur devant l'impossibilité de faire mieux dans un court compte rendu. Je me contenterai donc ici de présenter les grandes thématiques de l'ouvrage, de même que les thèmes particuliers à chacun, en m'attardant sur ceux plus directement liés à l'anthropologie.

Dans l'introduction, M. Ash indique qu'il a regroupé les textes en trois sous-ensembles successifs comprenant: a) des thèmes généraux avec des cadres interprétatifs pour les politiciens et les juges; b) des études de cas particuliers de droit; c) des analyses sur les conséquences de l'adoption des principes d'équité et de respect de la différence dans les relations entre les peuples autochtones et le Canada. Personnellement j'y retrouve deux types de contributions: a) des articles analytiques ou théoriques, au nombre de cinq; b) quatre études de cas portant sur des traités particuliers (Traité 6, 9, et de Niagara) et sur l'administration de la justice. Par ailleurs, les thèmes particuliers que l'on rencontre au fil des articles, mais pas nécessairement de façon exclusive dans un seul d'entre eux, sont les suivants: a) la culture comme antidote à l'anarchie; b) la prédominance des précédents en droit autochtone canadien; c) l'utilisation de la tradition culturelle en cours de justice; d) le recours à la tradition orale autochtone pour contextualiser la signature des traités; e) les sources du droit autochtone; f) la politique d'extinction des droits territoriaux VS l'affirmation et la reconnaissance de ces mêmes droits.

Pour ce qui est de l'apport anthropologique à l'ouvrage, Michael Ash, en plus de l'introduction, a contribué à la rédaction de deux articles en collaboration avec des juristes (Bell et Zlotkin). Le premier porte sur l'impact des précédents sur les jugements rendus dans des causes impliquant des droits autochtones. Les auteurs y déplorent le conservatisme des juges qui préfèrent se référer à la jurisprudence plutôt que d'essayer d'innover en matière de droit autochtone, en particulier en tenant compte de l'avancement des connaissances anthropologiques sur les sociétés et cultures autochtones du passé et du présent.

Le second, qui constitue en quelque sorte la conclusion de l'ouvrage, propose que la politique fédérale d'extinction des droits territoriaux du gouvernement fédéral, malgré une phraséologie faisant maintenant appel à la notion de «certitude», soit remplacée par une politique d'affirmation et de reconnaissance de ces droits. Cette proposition rejoint tout à fait la mienne présentée en 1995 devant le juge Hamilton chargé par le gouvernement canadien d'enquêter sur ce sujet (Charest, 1995). Comme ces recommandations allant dans le sens de la reconnaissance plutôt que de l'extinction sont restées lettre morte, doit-on s'attendre à ce que les suggestions des deux auteurs soient entendues? On peut en douter à moins de changements profonds non seulement dans la mentalité des politiciens, administrateurs, juges et juristes abordant la question des droits des Autochtones du Canada, mais surtout dans l'ensemble de la population dont nos élites ne